



29 août 2022

Chers parents/tuteurs :

En tant que parent ou tuteur d'un élève scolarisé dans une école qui reçoit des fonds du Titre I fédéral, Vous avez le droit de connaître les qualifications professionnelles du/des enseignant(s) et du/des para professionnel(s) qui instruisent votre enfant.

La loi fédérale exige que chaque district scolaire du Titre I se conforme à cette obligation et vous fournisse les informations demandées en temps voulu. Toutes les écoles ont dans leurs dossiers une liste des membres du corps enseignant et de leurs qualifications professionnelles. À tout moment, vous pouvez demander :

- Si l'enseignant a satisfait aux qualifications et aux exigences de certification de l'État pour le niveau scolaire et la matière qu'il enseigne,
- Si l'enseignant a reçu un certificat d'urgence ou conditionnel par lequel il a été dispensé des qualifications de l'État, et
- Quels sont les diplômes de premier cycle ou d'études ou supérieurs que l'enseignant possède, y compris les certificats de second cycle et les diplômes supplémentaires, ainsi que la ou les matières principales ou les domaines de concentration.

Vous pourriez également demander si votre enfant reçoit l'aide d'un para professionnel. Si votre nous pouvons vous fournir des informations sur les qualifications du para professionnel.

La loi sur la réussite de chaque élève (ESSA), qui a été adoptée en décembre 2015, inclut des demandes supplémentaires de droit à l'information. À tout moment, vous pouvez demander :

- Des informations sur les politiques de participation des élèves aux évaluations et les procédures d'exclusion, et
- Des informations sur les évaluations obligatoires qui comprennent :
 - La matière testée,
 - L'objectif du test
 - La source de l'exigence (le cas échéant),
 - Le temps nécessaire aux élèves pour passer le test, et
 - Le moment et le format de communication des résultats.

Vous pouvez demander toutes ces informations auprès du directeur de votre école.

Notre personnel est déterminé à aider votre enfant à développer les compétences dont il a besoin pour réussir à l'école et au-delà. Cet engagement consiste notamment à s'assurer que tous nos enseignants et para professionnels répondent aux exigences de l'État de Pennsylvanie. Nous attendons avec impatience l'année scolaire prochaine, et ensemble, nous ferons la différence dans la vie de votre enfant.

Sincèrement,

Ashley Glasgow-Crockett
Directrice des programmes fédéraux